



AVIS DE COURSE

Epreuve : 33^{ème} Coupe Ile de France à la mer

Niveau : 5A

Date : Samedi 14 et dimanche 15 mars 2015

Support / Classe : Grand Surprise / flotte collective

Lieu : La Trinité sur Mer

1 – Organisation

La Coupe Ile de France à la Mer a été créée à l'initiative de la **Ligue Ile de France de la Fédération Française de Voile (FFV)**. L'épreuve est classée grade 5A.

La Coupe Ile de France à la mer 2015 est organisée par **Le Club de Voile de St Quentin en Yvelines (CVSQ)**

Contact : *Didier Lecointre didier.idfalavoile2015@gmail.com et CVSQ78012@neuf.fr*

L'organisation sur l'eau est confiée à la **Société Nautique de La Trinité sur Mer (SNT)**

L'épreuve se déroulera à **La Trinité sur Mer** en baie de Quiberon

2 - Règles applicables

Le règlement de la coupe Ile de France à la mer, édité par la ligue Ile de France.

Le présent avis de course.

Les règles de course à la voile (RCV) ISAF en cours.

Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.

Les règles de la classe Grand Surprise exceptée la règle I.5.2

Les instructions de Course et leurs annexes et/ou avenants.

Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

3 - Classes admises

Les bateaux sont des Grand Surprise. Le nombre de bateaux est limité à 25.

Les Grand Surprise sont obligatoirement fournis par l'organisation, ce sont ceux de la flotte du loueur Team Winds, et seront tirés au sort en présence des participants, le samedi 7 mars à 11h30 au Club de Voile de St Quentin en Yvelines.

Un seul spi est admis à bord.

Les concurrents doivent naviguer avec le jeu de voiles fourni avec le bateau qui leur a été attribué au tirage au sort. Les règles de la classe Grand Surprise s'appliquent, sauf la règle I.5.2. Elle est remplacée par : « Le nombre d'équipier doit être compris entre 5 et 7. Les équipages entièrement féminins peuvent être 8. »

4 - Conditions d'inscription

Le budget d'inscription se décline comme suit :

- Location du bateau (Team Winds) => 1 150 € . Facture à régler directement à Team Winds qui adressera à chaque participant le contrat de location avec les montants des cautions
- Frais d'inscription => 350 € . Une facture sera émise par le CVSQ mi février;
- Dîner des équipages du samedi 14 mars => 25 € par personne (y compris accompagnateur) . Le nombre de convives doit être confirmé avant **le 15 janvier 2015**. Une facture sera émise par le CVSQ mi février.

Hébergement (facultatif) : bungalow 8p. 250 € / bungalow 6p. 190 € (tarif à titre indicatif) , facture émise directement par le Camping des Palmiers.

La demande de réservation des bungalows devra être adressée à Didier Lecointre **avant le 10 janvier 2015** qui transmettra. Au delà de cette date chaque club prendra directement contact avec le Camping des Palmiers .

Les factures Team Winds et CVSQ seront émises le 15 février et à **régler au plus tard le 28 février 2015**. Les factures du Camping seront à régler sur place selon leurs conditions de règlement.

Un club peut inscrire plusieurs bateaux. Les bateaux porteront le nom de leur club.

Les inscriptions doivent être adressées avant le **10 janvier 2015** à l'intention du CVSQ chez Didier Lecointre 31 rue de la Maurienne. 78180 Montigny le Bretonneux

Seuls les dossiers accompagnés d'un acompte de 300 € par bateau inscrit seront pris en compte. L'acompte ne sera encaissé que le 31 janvier 2015 , il s'imputera sur les factures d'inscription .

Composition d'équipage

Les éventuelles questions ou demandes de dérogation doivent être adressées au CVSQ par mail avant le 31 janvier 2015. Pour une totale transparence, ces dossiers seront publiés sur le site de l'épreuve.

Chaque équipage inscrit doit fournir sa composition pour le 28 février 2015 au plus tard. Les demandes de modifications doivent être adressées le plus tôt possible. Les compositions d'équipage seront autant que possible publiées sur le site.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas classer un équipage dont la composition ne respecte pas le règlement ou qui n'aurait pas été formellement approuvé à courir.

Les inscriptions définitives seront obligatoirement confirmées sur place auprès de la SNT le vendredi 13 mars de 16h à 19h.

Les concurrents devront présenter leur licence valide de l'année en cours avec le cachet ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an et, pour les mineurs, l'autorisation parentale.

Armement sécurité :

Chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement . Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité " côtier (moins de 6 milles d'un abri) de la division 240) . Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord .

5-Programme

Vendredi 13 mars

- 09h00 : Mise à disposition des bateaux (vérification, préparation, prise en main, entraînement).
- 14h00 : A disposition pour 1 ou 2 courses d'entraînement.
- 16h00 - 19h00 au « Zinc », bar situé à côté de Team Winds : Accueil des concurrents, confirmation des inscriptions.
- 19h00 au « Zinc » : Briefing.
- 19h30 au « Zinc » : Pot d'accueil

Samedi 14 mars

- 07h45 : Briefing skippers au « Zinc »
- 09h30 : A disposition du Comité de Course, sur la zone de course, pour courses à suivre.
- 20h00 : Dîner des équipages chez « Jaouen »

Dimanche 15 mars

- 07h45 : Briefing skippers au « Zinc »
- 09h30 : A disposition du Comité de Course, sur la zone de course, pour courses à suivre.
- Retour au port prévu vers 15h30
- 17h00 : Résultats provisoires

5 - Parcours

Les parcours seront de type construit ou côtier. Toutes les courses ont le coefficient 1. Il ne sera pas couru plus d'un côtier par jour. Autant que possible, au minimum 1 côtier sera couru.

6 – Classement

Le système de points à minima tel que défini à l'annexe A, article "Classement" des RCV sera utilisé.

Les pénalités seront appliquées suivant les instructions de course.

La moins bonne course « tactique /parcours construit » sera retirée dans le classement général si au moins 4 courses ont été courues ou validées.

Tous les parcours côtiers courus et validés compteront dans le classement général.

L'épreuve est validée si 2 courses, quelles qu'elles soient, au minimum ont été courues et validées.

7 – Décision de courir

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course où rester en course relève de leur seule responsabilité.

8 – Catégorie de manifestation

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

En application des prescriptions de la FFV, tout voilier arborant une publicité devra être titulaire d'une carte d'autorisation de port de publicité délivrée par la FFV.

9 – Remise des prix

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le 19 mars à 19h00 (le lieu à préciser ultérieurement). Le vainqueur gagne le Trophée de la Coupe de l'Ile de France à la Mer, et le conserve jusqu'à sa remise en jeu l'année suivante.